

■ Programme de renforcement

Projet	Bénéficiaire	Nature de l'intervention	Observations	Aide du SYDEV	Base participation	Participation du demandeur
Renforcement aérien ou souterrain (initié par le SYDEV)	Commune relevant du régime général	Réseau électrique		100 %		
		Eclairage	Luminaires jugés vétustes	50 %	Coût HT y compris maîtrise d'œuvre	50 %
			Luminaires jugés non vétustes ou réseau d'éclairage neuf	30 %		70 %
		Communications électroniques	Mutualisation de la RODP opérateurs	50 %	Coût TTC y compris maîtrise d'œuvre	50 %
			Non mutualisation de la RODP opérateurs	15 %		85 %